



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le neuf juin à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle (pouvoir de M. BAGUE Patrice), LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, VAGINAY Sophie, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine (*pouvoir de Mme OKROGLIC Dominique*), BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUGUYON Yvan (*pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel*), PAYOT Jean Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stephane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, NICOLAS Yves, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, M.BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, M.FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M BOUGUYON Yvan et M. GAMBAUDO Georges.

Délibération n° 2016/83

OBJET : EXTENSION A LA BATTERIE DES CAURRES DE LA CONVENTION D'UTILISATION DES OUVRAGES MAGINOT DE SAINT-OURS HAUT ET ROCHE-LA-CROIX PASSEE ENTRE LA CCVU ET LES ACCOMPAGNATEURS EN MONTAGNE

VU sa délibération n°2016/6 du 19 janvier 2016 adoptant la convention d'utilisation des ouvrages Maginot de Saint Ours haut et Roche-la-Croix entre la CCVU et les accompagnateurs en montagne

CONSIDERANT que suite à des travaux, la batterie des Caurres située dans le fort de Tournoux peut être ré-ouverte à la visite en juillet prochain,

CONSIDERANT que l'association de valorisation du patrimoine de la vallée de l'Ubaye [AVPVU] organise les visites dans les fortifications propriétés de la CCVU,

CONSIDERANT que pour compléter le planning des visites des fortifications de l'association, il convient de permettre à des accompagnateurs en montagne d'utiliser la batterie des Caurres pour y effectuer également des visites et ce en étroite collaboration avec l'AVPVU,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'étendre à la batterie des Caurres la convention d'utilisation des ouvrages Maginot de Saint Ours haut et Roche-la-Croix entre la CCVU et les accompagnateurs en montagne

VU le projet d'avenant qui lui est présenté,

Sur proposition de Monsieur Pierre Martin-Charpenel, vice-président chargé de la Culture,

Le conseil de Communauté,

Après délibéré

A l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** que la convention d'utilisation des ouvrages Maginot soit étendue à la batterie des Caurres

- **AUTORISE** le président à signer l'avenant n°1 à la convention avec les accompagnateurs en montagne ainsi que toutes pièces afférentes à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,
M. Jacques MARTIN.

C.C.V.U

Séance du 9 juin 2016